



Inventaire meubles hébergement gratuit

Par mymy83000

Bonjour,

Je suis hébergée quasi gratuitement chez mon compagnon (je ne paie pas de loyer, mais je participe aux charges...) qui est propriétaire de son logement, et ce depuis env. 10 ans. Nous ne sommes, ni mariés, ni pacsés, ni déclarés ensemble.

En revanche, la totalité du mobilier qui meuble son appartement (150m²), dont des meubles de famille, sont à moi. Pour certains j'ai des factures, pour d'autres non. S'il arrive quoique ce soit à mon compagnon, je devrai bien entendu partir de ce logement, mais comment prouver que les meubles sont à moi (mon compagnon a une fille). Est-il possible de faire un inventaire avec des photos et de déposer cette liste signée par mes soins et contresignée par mon compagnon, ou sous forme acte authentique, chez un notaire. Ou faut-il faire intervenir un huissier pour constater et prendre des photos. Que me conseillez-vous ? Je vous en remercie d'avance. Belle journée. mymy83000

Par Isadore

Bonjour,

Est-il possible de faire un inventaire avec des photos et de déposer cette liste signée par mes soins et contresignée par mon compagnon, ou sous forme acte authentique, chez un notaire. Ou faut-il faire intervenir un huissier pour constater et prendre des photos. Que me conseillez-vous ?

Les deux méthodes sont valables. Un simple document signé de la main de votre compagnon vous reconnaissant la propriété des meubles en question serait suffisant. Il faudrait décrire soigneusement chaque élément du mobilier ou joindre des photographies au document (en signant ou paraphant chacune des pages).

L'inconvénient de faire appel à un notaire ou un commissaire de justice, c'est que la liste de vos meubles pourrait changer au fil du temps, surtout si votre couple dure quelques décennies. Il faudrait donc repayer à chaque changement de frigo ou de lit, ce serait peu pratique.

Si vous avez des meubles de valeur que vous êtes sûre de conserver longtemps, je vous conseille de faire réaliser un inventaire par un notaire ou un commissaire de justice. Cela vous servira en cas de sinistre pour l'assurance. La déclaration de votre compagnon comme quoi ces meubles sont votre propriété pourra être enregistrée à cette occasion.

Sinon faites un simple inventaire sous seing-privé, qui sera facile à actualiser. Vous pourrez en faire plusieurs copies à confier à un notaire et à des proches. Et désormais, si vous achetez des meubles, vous conserverez soigneusement la facture.

Par mymy83000

Un énorme merci pour votre réponse isadore.